

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **23/09/2019**

Date d'affichage : **1^{er}/10/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Le Conseil municipal a voté une subvention par délibération n° 2019/047 en date du 2 avril 2019 pour l'association Cogolin Volley Ball pour un montant de 13 500 €.

En date du 21 juin 2019, l'association « Cogolin Volley Ball » a signé un protocole de fusion par absorption avec le Club sportif « Sainte-Maxime Volley Ball », pour ainsi créer le groupement sportif « Sainte-Maxime Cogolin Volley ».

Afin d'aider à la clôture des comptes de l'association Cogolin Volley Ball, la commune a versé une somme de 2 027 € sur les 13 500 € initialement prévus.

CM du 08/10/2019

N° 2019/109

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SAINTE-MAXIME COGOLIN VOLLEY »

Par conséquent, il convient de délibérer sur le montant de la subvention à allouer au nouveau groupement sportif « Sainte-Maxime Cogolin Volley ».

La subvention proposée s'élève à 11 473 € (onze mille quatre cent soixante-treize euros).

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- OCTROIE une subvention de 11 473 € (onze mille quatre cent soixante-treize euros) à l'association « Sainte-Maxime Cogolin Volley ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR – 1 ABSTENTION** (P. CORDE).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

